



14ème législature

Question N° : 56899	De M. Pierre Morel-A-L'Huissier (Union pour un Mouvement Populaire - Lozère)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales		Ministère attributaire > Affaires sociales, santé et droits des femmes
Rubrique > drogue	Tête d'analyse > toxicomanie	Analyse > jeunes. lutte et prévention.
Question publiée au JO le : 10/06/2014 Réponse publiée au JO le : 01/09/2015 page : 6624 Date de changement d'attribution : 27/08/2014 Date de renouvellement : 16/09/2014 Date de renouvellement : 23/12/2014 Date de renouvellement : 21/04/2015 Date de renouvellement : 04/08/2015		

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la consommation de drogues à l'école. En effet, d'après le rapport de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, 39 % des élèves français auraient déjà consommé du cannabis, et 17,5 % des jeunes adultes. Il lui demande ce qu'elle compte faire à ce sujet.

Texte de la réponse

Une enquête récente de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies a indiqué que, pour la première fois en dix ans, la consommation de cannabis a progressé chez les jeunes. Aujourd'hui, près d'un jeune sur deux a fumé au moins une fois du cannabis et près d'un jeune sur dix en fume tous les jours. L'usage de cannabis fait courir un risque majeur pour la santé car il altère les capacités cognitives à court et long terme et sa consommation prolongée a des conséquences psychiatriques. Chez les adolescents, le cannabis entraîne des difficultés d'apprentissage alors que la maturation cérébrale n'est pas achevée. Il favorise les troubles psychiques et pulmonaires. Il fait peser un risque sur la société toute entière, en étant - souvent associé à l'alcool - à l'origine de nombreux accidents de la route. Les addictions sont en effet souvent multiples. Les hausses de la consommation de cannabis, de tabac et d'alcool sont intimement liées. Il faut donc protéger ces jeunes qui adoptent un ensemble de comportements addictifs. Le nouveau plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017 accorde une large place aux mesures destinées aux jeunes. La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits de femmes en luttant contre le tabac, l'alcoolisation massive et le cannabis, porte la même ambition de santé publique. Ainsi, le projet de loi de modernisation de notre système de santé porte cette ambition au travers de nombreuses mesures innovantes. Ce texte fait de la prévention le socle de la politique de santé. La promotion de la santé débutera dès le plus jeune âge, avec le parcours éducatif en santé à l'école. Les enfants de moins de 16 ans pourront avoir un médecin traitant, généraliste ou pédiatre. Cet ensemble de mesures permettra aux professionnels de santé de prévenir, d'accompagner les jeunes et de mieux repérer les premiers signes d'addiction. Il s'agit également d'agir en consolidant les dispositifs d'addictologie. L'article 8 du projet de loi adopte une acception large de la politique de réduction des risques. La prévention sera désormais inscrite dans les missions obligatoires des



centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA). Enfin, les consultations jeunes consommateurs (CJC) sont tournées vers l'accompagnement des jeunes et de leurs parents et cette démarche d'accompagnement a fait ses preuves permettant d'agir précocement, avant que les addictions fassent des dégâts parfois irréversibles. Les CJC doivent être davantage développées et être mieux connues du grand public. Une grande campagne de communication lancée en janvier 2015 est un premier pas pour une meilleure visibilité auprès des « prescripteurs », professionnels ou familiaux. La mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives a pour mission d'aller plus loin et de renforcer la communication et l'information en faveur des consultations jeunes consommateurs. Une carte interactive sera bientôt disponible sur internet pour repérer rapidement où se trouvent les structures qui peuvent accueillir les jeunes consommateurs et leurs parents.